

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE(VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune d'Héricourt

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°145/2019

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 4 juillet 2019

Le Président présente le procès-verbal du Conseil communautaire du 4 juillet 2019.

Les conseillers communautaires à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVENT** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°146/2019

Objet : Signature du protocole d'accord pour la réalisation et le financement de la mise à 2x2 voies de la RN19 sur la section dite Héricourt/ Sevenans

Le Président expose que l'aménagement à 2 x 2 voies de la section dite Héricourt / Sevenans de la RN19 comprise entre Brevilliers (fin de 2 x 2 voies venant de Lure) et Sevenans (fin d'aménagement à 2 x 2 voies réalisé par APRR) n'a pas pu être intégré dans le Plan de relance autoroutier car son inscription à ce titre aurait méconnu le droit européen de la commande publique.

Toutefois, compte tenu des enjeux sur cette section très circulée avec plus de 17 000 véhicules par jour, les services du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ont étudié avec APRR les conditions juridiques et financières de mise en place d'un fonds de concours dans le cadre d'un avenant au contrat de la concession sur la période 2014/2018.

Suite à deux réunions le 5 février 2019 en Préfecture du territoire de Belfort et le 21 juin 2019 en Préfecture de Région à Dijon, un protocole d'accord a été arrêté par les collectivités concernées pour le financement de ce projet qui présente un coût de 23 M €.

La participation de la CCPH s'élève à 250 000 € soit 1,10% du coût du projet.

Plan de financement

Collectivités - Etat	Montant	Pourcentage
Etat	12 Millions d'euros	52,10
Région Bourgogne Franche-Comté	6 Millions d'euros	26,10
Département du Territoire de Belfort	1,5 Millions d'euros	6,50
Département de Haute-Saône	2,75 Millions d'euros	12
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	500 000 euros	2,20
Communauté de communes du Pays d'Héricourt	250 000 euros	1,10
TOTAL	23 Millions d'euros	100

Il est à noter que la participation de la CCPH sera appelée sur plusieurs exercices budgétaires.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** cet accord, et **AUTORISE** le Président à la signature du protocole d'accord tel que joint en annexe.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, ;Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMPOINS) – Luc BOULLEE(VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°147/2019

Objet : Complexe culturel et de loisirs – Mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois. Déclaration d'intention au titre du code de l'environnement

Le Président expose que par délibération n°88/2019 du 06 juin 2019, le Conseil Communautaire a décidé d'engager une procédure de déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU d'Echenans afin de mener le projet d'accueil d'un complexe culturel et de loisirs à Echenans sous Mont Vaudois.

Le cabinet Delplanque et associés a été retenu pour mener la procédure.

Pour rappel, la mise en compatibilité d'un document d'urbanisme par **déclaration de projet** est une procédure permettant de faire évoluer le contenu d'un PLU afin que celui-ci autorise la réalisation d'un projet, d'une opération d'aménagement considéré comme **d'intérêt général** en application de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme.

Cette procédure de déclaration de projet étant soumise à **évaluation environnementale** au cas par cas, elle entre dans les dispositions du II de l'article L.121-18 du code de l'environnement et de l'article R.121-25 du même code selon lesquelles il convient de préciser que la délibération de déclaration de projet vaut **déclaration d'intention**. Par ailleurs la CCPH n'étant pas couverte par un SCOT approuvé, il est nécessaire de déroger aux dispositions du code de l'urbanisme sur la règle de l'urbanisation limitée.

La délibération n°88/2019 doit donc être complétée en ce sens selon les mentions suivantes :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.121-15-1-3°, L.121-17-III, L.121-17-1-2° d'après lesquels un droit d'initiative est ouvert au public ;

Vu les articles L.121-18 et R.121-25 du même code, définissant le contenu de la déclaration d'intention ;

Vu les articles L.121-19, L.121-20-II, R.121-19 à 27 du même code, définissant les modalités d'exercice du droit d'initiative et de concertation préalable le cas échéant ;

Vu le PLU d'Echenans sous Mont Vaudois approuvé par délibération du Conseil Municipal en date 08 juin 2007 ;

Considérant que le projet d'accueil d'un complexe culturel et de loisir revêt un caractère d'intérêt général
Considérant le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU qui définit dans ses orientations les objectifs visant à améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire et à conforter et développer la dynamique économique,
Considérant que l'adaptation du PLU s'avère nécessaire puisque le secteur du projet est situé en zones N et A et nécessite un classement en **zone U**,

Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU prévoit la réalisation d'une réunion d'examen conjoint de l'État, de la Communauté de Communes et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme ;
Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois nécessite la réalisation d'une enquête publique pendant une durée de 15 jours à 1 mois au siège de la Communauté de Communes et en mairie d'Echenans sous Mont Vaudois conformément à l'art. L.153-55 du code de l'urbanisme

Le Président expose que conformément au code de l'environnement, la présente délibération vaut déclaration d'intention du fait qu'elle contient les informations citées à l'article L.121-18 du code de l'environnement, à savoir :

Les motivations et raisons d'être du projet :

Le projet consiste à accueillir un complexe culturel et de loisirs comprenant 6 salles de cinéma, un bowling, une salle de trampolines, un laser Game. De manière concomitante à ces équipements, un hôtel et 1 restaurant sont prévus pour tout ou partie sur les Guinnottes 2, sur les lots réservés à cet effet.

Ce projet se traduira par la création de 45 à 60 emplois directs. Il permettra de développer par l'offre hôtelière et de restauration les services aux entreprises, et renforcera de manière considérable l'attractivité du territoire puisque ce projet présente un rayonnement métropolitain ainsi que l'atteste son inscription dans le volet métropolitain du contrat avec la Région.

Sa localisation en proximité immédiate des GUINNOTTES 2 et de l'Odysée du cirque donne une cohérence d'ensemble au secteur et les facilités d'accès répondent aux enjeux de capter des publics des agglomérations voisines.

Ce projet revêt également un caractère économique puisque le projet immobilier global se situe entre 8 000 et 10 000 m² pour un investissement du prospect de 7 à 8 M €.

Le critère relatif à l'intérêt général du projet est donc caractérisé et permet d'engager cette procédure de déclaration de projet.

Localisation du projet :

Le projet se situe en zones A et N sur 5 parcelles totalisant 24 160 m². Les parcelles sont ZD 17 (Zone A) / B 833, B 834, B 835 , B 838 (Zone B)

La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affectées par le projet

La présente déclaration de projet concerne le territoire de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois.

Les communes limitrophes d'Héricourt et de Brevilliers ne sont pas impactées par ce projet.

L'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement

Les incidences potentielles identifiées de ce projet sur l'environnement sont très faibles compte tenu de la proximité immédiate de la ZAC des GUINNOTTES et de la RN 19.

Le seul impact consiste à réduire une surface agricole qui est exploitée et qu'il conviendra de compenser selon les modalités à définir avec l'intéressé.

Les modalités de concertation préalable du public, envisagées s'il y a lieu, en application de l'article L.121-19 du code de l'environnement

Le projet de déclaration préalable sera soumis s'il y a lieu à la concertation pendant une durée de 15 jours selon les modalités suivantes :

- information sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
- information sur le site internet de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois
- affichage au siège de la Communauté de Communes et à la mairie d'Echenans sous Mont Vaudois

Une réunion d'examen conjoint portant sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU sera organisée avec les services de l'État, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, la commune d'Echenans sous Mont Vaudois et les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, avant la mise à l'enquête publique.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU fera l'objet d'une enquête publique portant sur l'intérêt du projet et la mise en compatibilité du projet, d'une durée de 15 jours à 1 mois, conformément aux dispositions de l'article L.153-55 du code de l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019
Reçu en préfecture le 16/10/2019
Affiché le 
ID : 070-247000722-20191004-147_2019-DE

Cette enquête publique aura lieu suite à l'exercice des dispositions contenues dans les articles susmentionnés du code de l'environnement.

À l'issue de l'enquête publique, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt présentera le bilan au Conseil Communautaire qui en délibèrera, afin d'adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Echenans sous Mont Vaudois, éventuellement amendée pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée.

La présente délibération valant déclaration d'intention, elle sera, conformément aux articles L.121-18 et R.121-25 du code de l'environnement :

- publiée sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt à l'adresse suivante : <http://www.payshericourt.fr>
- publiée sur le site internet de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois à l'adresse suivante : <http://www.echenans-sous-mont-vaudois.fr>
- publiée sur le site internet des services de l'État dans le département.

La présente délibération sera également transmise à Monsieur le préfet et notifiée à Mme la Présidente du Conseil Régional, Monsieur le Président du Conseil Départemental, et aux représentants des organismes mentionnés aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

Conformément aux articles R.153-20 à R.153-22, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du pays d'Héricourt et à la mairie d'Echenans sous Mont Vaudois pendant le délai d'un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (1 vote contre, 4 abstentions) :

- **DECIDE** de préciser selon les modalités ci-dessus exposées et en complément de la délibération du 06 juin 2019 que la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plu d'Echenans sous Mont Vaudois sur le terrain d'assiette composé des parcelles ZD 17 (Zone A) , B833, 834,835,838 (Zone N) vaut déclaration d'intention conformément aux dispositions du code de l'environnement,
- **DIT** que la déclaration de projet doit être soumise à dérogation au titre du L142-5 du code de l'urbanisme car la CCPH n'est pas couverte par un SCOT,
- **AUTORISE** le Président à conduire la procédure,
- **DIT** que le Conseil Communautaire sera appelé à délibérer à l'issue de la procédure après examen conjoint et enquête publique, sur l'intérêt général du projet par une déclaration de projet qui emporte la mise en compatibilité du PLU d'Echenans Sous Mont Vaudois.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-147_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, ;Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE(VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°148/2019

Objet : Avenant au contrat PACT 2014-2020

Le Président expose que le Conseil Départemental a saisi les EPCI afin de les informer de la possibilité de procéder à un dernier avenant au contrat PACT. En effet, celui-ci arrive à échéance, et les EPCI qui n'ont pas encore totalement consommé leur enveloppe peuvent basculer des crédits sur des opérations du contrat **prêtes à être engagées.**

Après une rencontre avec les services du Conseil Départemental, la Communauté de Communes a proposé l'avenant joint à ce rapport.

Cet avenant, qui ne change en aucun cas l'esprit du contrat, a été validé par les services départementaux.

Pour rappel, un premier avenant a été signé en juillet 2017 et 14 opérations sont soutenues au titre du contrat PACT dont l'enveloppe s'élève à **1 545 262 €**.

À ce jour il convient de réaffecter les crédits disponibles de 4 opérations pour un montant total de **226 677 € :**

- Renforcement d'un pôle de santé pluridisciplinaire : 75 000 €
- Requalification de friches industrielles : 79 177 €
- Aménagement services publics gare : 22 500 €
- Agrandissement Maison du territoire : 50 000 €

Par ailleurs l'opération Coulée verte du pays d'Héricourt (Mise en œuvre du plan vélo intercommunal) ne présente plus que **30 812 €** de crédits disponibles alors que nous avons décidé d'un programme pluriannuel d'investissement sur cette politique de développement durable des mobilités douces.

Il est donc proposé de mettre la totalité des crédits dégagés soit **226 677 €** sur l'opération « aménagement de la Coulée verte du Pays d'Héricourt » puisque les travaux pourront être engagés rapidement, 2 études étant en cours pour mener le plan vélo intercommunal.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) :

- **AUTORISE** le Président à déposer un avenant au contrat territorial PACT avec le Département,
- **AUTORISE** le Président à la signature de cet avenant.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-148_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, ;Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°149/2019

Objet : Modification du règlement d'intervention sur les hébergements touristiques

Le Président expose que le 4 juillet dernier, la CCPH a adopté le règlement d'intervention sur les hébergements touristiques, basé sur la politique régionale. Sur les politiques principales, à savoir chambre d'hôtes et gîtes, nous avons proposé d'aider les porteurs sur les mêmes bases de taux que la Région. Or, suite à l'instruction d'une première demande de subvention, les services instructeurs de la CCPH ont remarqué une confusion opérée au niveau des bases sur lesquelles appliquer nos taux. De fait les taux votés par la CCPH ne correspondent pas aux montants évoqués sur la hauteur souhaitée de nos participations et il convient donc de corriger nos taux en conséquence et les bases subventionnables.

Il est proposé de corriger le règlement d'intervention en annexe en ce sens sur l'ensemble des politiques d'aide aux hébergements touristiques.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** la politique d'intervention de la CCPH sur le financement des hébergements touristiques,
- **ADOpte** le règlement d'intervention qui annule et remplace celui voté au conseil du 4 juillet,
- **ANNULE** la délibération n°117/2019 du 4 juillet 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, ;Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°150/2019

Objet : Hébergements touristiques : attribution d'une subvention pour la création de 2 chambres d'hôtes à Vyans le Val

Le Président présente le dossier d'un porteur de projet qui entre dans le champ de la politique d'intervention de la Communauté de communes pour la création d'hébergement touristique.

Porteur de projet : Au domaine du cerf
Adresse : le Ranch, rue des Faux – 70400 VYANS LE VAL
Dirigeant : M. Etienne NUSSBAUMER
Forme juridique : entreprise individuelle
N° Siret : en cours de création
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés/Centre de Formalité des Entreprises : en cours
Intitulé projet : création de deux chambres d'hôtes avec prestation sauna
Pas d'aide précédemment attribuée

Présentation du projet et du porteur de projet :

M. Etienne NUSSBAUMER est un ex ingénieur cadre PEUGEOT qui vient de bénéficier d'un plan congé mobilité pour créer son entreprise. Il a choisi de développer une activité d'hébergement touristique en créant 2 chambres d'hôtes dans sa résidence principale (bâti traditionnel).

La propriété de près de 5 ha est excentrée du village et surplombe ce dernier. M. NUSSBAUMER a également une activité d'élevage de cervidés.

Le village de Vyans-Le-Val est situé à 3 km du Chemin de Compostelle et à 4 km du GR5. Il est également très proche de la boucle cyclable n°9 du Département de la Haute-Saône et offre un accès aisé à l'EuroVélo 6 qui passe à un peu plus de 6 km le long du Doubs à Montbéliard.

M.NUSSBAUMER souhaite proposer 2 chambres de qualité (classification 3 épis Gîtes de France recherchée) et vise l'obtention de la marque Accueil Vélo. Un sauna et un service de table d'hôtes à base de produits locaux et/ou issus de son exploitation compléteront la prestation. L'accueil de chevaux dans une écurie ou en pré pour des cavaliers de passage est également possible.

Les travaux portent sur la création des 2 chambres à l'étage avec chacune une salle de bain privative, l'installation d'un sauna et la réhabilitation d'un WC destiné au confort des hôtes au rez-de-chaussée. Les travaux, d'un montant de 65 839.11 €, sont éligibles à hauteur de 48 939.11 € HT et seront réalisés par une entreprise locale.

Ce projet a reçu une instruction favorable de la part de **Destination 70**. Ce dossier est en règle au regard de la réglementation générale en matière d'urbanisme et le porteur de projet vient de terminer des formations indispensables à l'exercice de sa nouvelle activité. Il a ainsi obtenu un permis d'exploitation grâce à une formation hygiène pour la table d'hôte et il a suivi une formation sur la création d'entreprise.

Il vise une clientèle de touristes d'agrément itinérants (cyclistes, marcheurs) ou en séjour mais également une clientèle d'affaire au vu du tissu d'entreprises très riche et du manque d'hébergements constaté notamment autour d'Héricourt.

Divers partenariats commerciaux sont envisagés avec des plateformes de réservation de type Booking ou Airbnb mais aussi avec des entreprises locales.

Il est à noter que le porteur de projet n'a pas bénéficié de subvention financière de la CCPH pour un tel projet auparavant. Les critères d'éligibilités du règlement d'intervention sont respectés et la Région a émis un avis favorable pour apporter une participation financière.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT			RECETTES HT	
Investissements	Dépenses éligibles A	Dépenses non éligibles B	Financements	Montants
Travaux :				
Plomberie	11 740.00 €		REGION (20%)	9 787.82 €
Carrelage/faïences	8 236.25 €		CCPH (10%)	4 893.91 €
Electricité	6 140.00 €		Prêt	50 000 €
Plâtrerie	5 276.80 €		Autofinancement	1 157.38 €
Peinture	7 459.03 €			
Isolation	4 666.20 €			
Sauna	5 420.83 €			
Mobilier :		10 400.00 €		
Matériel bureautique :		1 100.00 €		
Site internet :		1 600.00 €		
Frais divers :		1 300.00 €		
Trésorerie :		2 500.00 €		
Sous total	48 939.11 €	16 900.00 €		
TOTAL A + B	65 839.11 €		TOTAL	65 839.11 €

La subvention votée par la CCPH est attribuée dans le cadre de la règle dite « de minimis ».

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer à **M. NUSSBAUMER** une subvention de **4 893,91 €** soit 10% des dépenses éligibles,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention d'attribution.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20191004-150_2019-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, ; Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°151/2019

Objet : Adoption du règlement d'intervention aide à l'immobilier artisanal

Le Président expose que la loi NOTRe a redéfini les compétences des collectivités territoriales et identifie les EPCI comme chefs de file pour les aides en matière d'investissement immobilier.

En 2017, la CCPH a ainsi adopté un règlement d'intervention lui permettant de soutenir les acquisition et/ou constructions dans le cadre de projets portés par des entreprises relevant des **activités de production** (y compris artisanat de production), transformation, services qualifiés aux entreprises.

En juillet 2019, un second règlement d'intervention a été validé en faveur de l'accompagnement de projet à **vocation touristique** (chambres d'hôtes).

Il convient à présent de compléter notre politique de soutien en direction des **entreprises artisanales** (hors artisans de production).

Un règlement d'intervention est proposé en pièce jointe.

Pour information, 50 000 € ont été inscrits au budget au titre des aides à l'immobilier d'entreprise. Il n'est donc pas nécessaire de voter de nouveaux crédits.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le règlement d'intervention d'aide aux entreprises artisanales joint en annexe.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

39

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, ;Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.
Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°152/2019

Objet : Aide à l'immobilier artisanal : attribution d'une subvention à l'entreprise SESSEGOLO

Le Président expose que l'entreprise MS SESSEGOLO représentée par Monsieur Samir MAZEGHRANE a sollicité la CCPH pour une aide à l'immobilier d'entreprise dans le cadre de son projet d'acquisition via la SCI ZAHOUA d'une cellule commerciale située sur la ZA en Salamon à Héricourt.

Il s'agit du bâtiment inoccupé depuis 2 ans, d'une surface de 1200 m² et constitué de 2 cellules de 600 m² dont l'une est louée depuis peu par un carreleur.

S'agissant d'artisanat du bâtiment, ce projet n'est pas éligible aux aides régionales et départementales.

En revanche, la CCPH peut accompagner ce type de projet au titre de sa politique d'aide à l'immobilier des entreprises artisanales.

Le plan de financement présenté par Monsieur MAZEGHRANE est le suivant :

	IMMOBILIER
Achat des locaux : 2 cellules de 600 m²	440 000.00 €
dont terrain	50 000.00 €
dont construction	390 000.00 €
FRAIS D'ACQUISITION	63 200.00 €
dont frais d'agence	30 800.00 €
dont frais de notaire	32 400.00 €

TRAVAUX D'AMENAGEMENT	57 801.00 €
dont électricité	12 680,00 €
dont plâtrerie peinture (travaux assurés par MS SESSEGOLO)	31 613.00 €
dont Plomberie - Chauffage sanitaire	7 430.00 €
dont porte sectionnelle	6 078.00 €
Coût total du projet	561 001.00 €

Le financement est réalisé par un emprunt bancaire de 558 550 € (accordé) sur 15 ans porté par SCI ZAHOUA appartenant pour 90 % à Monsieur Samir MAZEGHRANE et pour 10 % à son épouse.

Les 2 cellules seront louées, l'une à l'entreprise CREARENO pour un loyer mensuel de 3 000 €, l'autre à l'entreprise MS SESSEGOLO pour un loyer mensuel de 2 500 € HT soit un loyer annuel total 66 000 € HT.

À noter que les travaux d'aménagement présentés ne sont, par ailleurs, pas éligibles au FISAC.

En application du règlement d'intervention adopté par l'assemblée, ce projet peut être accompagné à hauteur de 23 699.45 € selon les dépenses prévisionnelles suivantes et pour un taux d'intervention retenu de 10 % :

Dépenses prévisionnelles éligibles	
Immobilier	
Achat des locaux : 1 cellule de 600 m² hors terrain à destination de l'entreprise MS SESSEGOLO	195 000,00 €

Travaux	
Travaux d'aménagement	41 994,50 €
dont électricité	12 680,00 €
dont <u>fournitures</u> plâtrerie peinture (travaux assurés par MS SESSEGOLO)	15 806,50 €
dont Plomberie - Chauffage sanitaire	7 430,00 €
dont porte sectionnelle	6 078,00 €

Coût total du projet	236 994,50 €
-----------------------------	---------------------

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre) :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention 23 699.45 € à l'entreprise MS SESSEGOLO à travers la SCI ZAHOUA, au taux de 10% des dépenses éligibles,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution et tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-152_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Remy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMPOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°153/2019

Objet : Adoption du compte-rendu annuel au concédant (CRAC) de l'opération ACIER+ pour l'année 2018

Le Président expose que comme chaque année la SEDIA a remis à la CCPH son compte-rendu annuel au concédant (CRAC) pour l'opération immobilière dite « Bâtiment ACIER PLUS » pour l'année passée. Le CRAC complet reprend les points suivants : Historique – Situation administrative – Données physiques – Compte de résultat prévisionnel - Moyens de financement – Conclusions et perspectives

Le compte de gestion au 31/12/2018 fait apparaître un résultat d'exploitation de **99 000 €** pour l'exercice et au cumulé de **916 000 €**.

La trésorerie cumulée au 31/12/2018 est de – **796 000 €** en raison des travaux d'extension engagés sur l'exercice.

Grâce à l'emprunt contracté en 2019 et l'avance versée par la CCPH, la trésorerie cumulée négative se résorbe à compter de 2019 et redeviendrait positive sur l'année en 2021 à la fin des remboursements des 2 emprunts Dexia et Caisse d'Epargne.

Le montant prévisionnel final de l'investissement pour la 3^{ème} extension serait de 2 276 000 € HT au lieu de 2 400 000 € HT prévu dans l'avenant à la concession.

Le bilan prévisionnel au 31 décembre 2019 présente un résultat d'exploitation positif de **42 000 €** pour l'année et une trésorerie positive de **132 000 €**.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-153_2019-DE



Le nouveau bail commercial mis en place au 1^{er}/05/2013 devait s'achever le 30/04/2022. Dans le cadre des travaux de transformation et de réaménagement prévu en 2018-2019, un nouveau bail en l'état futur d'achèvement a été signé portant sur un engagement ferme de 12 années, soit jusqu'en 2030. Les travaux d'extension démarrés en 2018 seront réceptionnés à l'automne 2019.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) **APPROUVE** le CRAC remis par sedia pour l'opération immobilière ACIER PLUS au 31 décembre 2018.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-153_2019-DE

Berser
Levrault

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **titulaires** Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNROY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°154/2019

Objet : GUINNOTTES 2 – Rétrocession des équipements pour intégration au domaine public

Le Président expose que par délibération n°086/2019 en date du 6 juin 2019, le Conseil Communautaire a adopté le CRAC des Guinnottes pour l'année 2018 et a décidé de prolonger la convention de concession avec SEDIA au 30 novembre 2019.

Pour mémoire, la clôture de l'opération se traduirait par le reversement à la CCPH de l'avance de 100 000 € consentie à SEDIA, par le versement par SEDIA de l'excédent de clôture prévisionnel de 56 000 € et la CCPH recevra un stock de terrains restant à commercialiser pour une surface utile totale de 26 370 m² soit une recette attendue de 474 660 € HT :

- Lots 1 C (2 373 m²) et 1 D (4 459 m²) réservés pour le projet hôtel restaurant,
- Lot 1 B (2 248 m²) réservé pour l'extension de Didier distribution,
- Lot 5 (15 100 m²) à commercialiser. Un prospect a témoigné son intérêt pour ce lot,
- Lot 8 D (2190 m²) à nouveau disponible suite à l'abandon du projet de la Crèmerie Monneret. Un autre prospect a témoigné son intérêt pour ce lot.

L'opération de clôture prévoit la rétrocession par acte authentique de l'ensemble des espaces publics à l'euro symbolique en plus des parcelles restant à commercialiser.

SE DIA procède actuellement à la régularisation des actes de cession de reliquats de terrains avec l'ADAPEI, Groupe associatif Handy'up), (parties des parcelles YA 75,76, 79 et 81) et les transports IMANY (parcelles YA 73, 77 et 83).

Parallèlement, une emprise de « biens non délimités » le long de la RN19 appartenant au Département et destinée à réaliser la voirie d'accès à la future zone d'activité des Coquerilles sera acquise directement par la CCPH hors contrat de concession pour une surface de 1407 m².

Des surfaces complémentaires faisant partie de la voirie principale sont également à régulariser avec ACTEMIUM. Il convient donc de rajouter 5 parcelles à la liste des espaces publics établie précédemment.

Au final la liste des parcelles à rétrocéder en vue de la clôture de l'opération est la suivante (plan joint) :

Parcelle	Superficie totale
Parcelles restant à commercialiser	
Lot 1 Parcelle YA 94	10 478 m ²
Lot 5 Parcelles YA 36 37 60 71	18 721 m ²
Lot 8D Parcelles YA 100 et YA 86	2 308 m ²
Talus	
YA 68	276 m ²
YA 87	32 m ²
YA 88	46 m ²
YA 67	798 m ²
YA 72	608 m ²
YA 65	2 716 m ²
Voirie	
YA 90	98 m ²
YA 95	19 m ²
YA 93	483 m ²
YA 96	44 m ²
YA 91	8 318 m ²
YA 74	205 m ²
YA 78	63 m ²
YA 75p	18 m² (Devant ADAPEI)
YA 76p PARTIE	146 m² (Devant ADAPEI)
YA 79p PARTIE	
YA 81p PARTIE	
YA 82	39 m ²
YA 59 PARTIE	Surface à déterminer sous forme de servitude en bordure de voirie principale en raison de passage de réseaux SIED (Parcelle occupée par l'entreprise ACTEMIUM)
Voirie de la zone des Coquerilles	
AL 758	2 796 m ²
AL 762	10 243 m ²

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) :

- **ACTE de** la liste des parcelles restant à commercialiser sur la zone des Guinottes 2,
- **ACTE de** la liste des parcelles à réintégrer dans l'espace public.
- **AUTORISE** le Président à signer les actes relatifs à la rétrocession par SEDIA des parcelles visées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-154_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Remy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°155/2019

Objet : Avis sur le projet de SRADDET – ICI 2050 de la Région Bourgogne Franche-Comté

Le Président expose que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a institué un nouveau schéma, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Cette démarche est labellisée *Ici 2050* en Bourgogne-Franche-Comté.

La démarche « *Ici 2050* » a été lancée par délibération du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté le 13 janvier 2017. En application de l'ordonnance n°2016-1028 du 27 juillet 2016, codifiée au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L 4251-6, **le projet de SRADDET a été arrêté lors de l'assemblée plénière du conseil régional des 27 et 28 juin 2019**. Cet arrêt a enclenché la phase de consultation qui s'organisera en deux temps l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) puis l'enquête publique. Après enquête publique, le projet de schéma ne pourra être modifié que pour tenir compte des avis recueillis, des observations du public, et des conclusions de la commission d'enquête.

La Communauté de communes a donc à se positionner aujourd'hui sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de Bourgogne-Franche-Comté – *Ici 2050*.

Le Pays d'Héricourt rejoint la Région sur les grands principes édictés et les orientations générales qui structurent le SRADDET et revendique que soient prises en considération les particularités des territoires périurbains intégrés dans des pôles métropolitains en ce qu'ils puissent de manière souple organiser le développement raisonné de leur territoire dans le respect des enjeux déclinés par le SRADDET.

La CCPH bénéficie d'une position stratégique au cœur d'un espace multipolaire qu'est le Nord Franche Comté et souhaite affirmer à travers la consultation lancée sa stratégie de développement qui s'inscrit dans les documents de planification actuellement en cours d'élaboration et notamment son PLUI valant SCOT, son PCAET, son PLAN VELO, son schéma d'aménagement numérique et sa compétence Autorité Organisatrice des Mobilités en cours de déclinaison.

Notre stratégie repose sur 4 axes de développement qui semblent tous compatibles avec les orientations du SRADDET mais qu'il convient de revendiquer :

AXE 1 : Faire du Pays d'Héricourt un territoire connecté au Nord Franche Comté

Les documents de planification du pays d'Héricourt et ses réflexions passées (projet de développement) intègrent systématiquement les enjeux d'interactions, de complémentarités et de solidarités avec les territoires voisins (Pole métropolitain et Département de Haute Saône). Pour cela la CCPH entend :

- Affirmer ses atouts de portes d'entrée du pôle métropolitain et de la Haute Saône
- Revendiquer la nécessité de poursuivre la mise en 2x2 voies de la RN 19 entre Héricourt et l'A36
- Accueillir des équipements régionaux et métropolitains
- Affirmer le rôle central de la gare d'Héricourt dans l'aménagement du Pays d'Héricourt

AXE 2 : Faire du Pays d'Héricourt un territoire de développement économique créateur d'emplois

La CCPH affirme sa capacité à poursuivre sa politique d'accueil et d'accompagnement des entreprises et s'inscrit pleinement dans la démarche Territoire d'industries. Pour cela elle entend favoriser les ressources fiscales économiques à travers une approche transversale :

- Poursuivre l'aménagement de pôles de développement économique de grande envergure compte tenu de sa connexion aux infrastructures routières, à une gare LGV et à la proximité d'un aéroport international
- Continuer ses programmes de requalification de friches industrielles et commerciales
- Renforcer l'offre de services tertiaires et l'économie présente

AXE 3 : Faire du Pays d'Héricourt un territoire attractif

La CCPH souhaite poursuivre de manière raisonnée son développement résidentiel et accueillir de nouvelles populations tout en tenant compte d'une nécessaire limitation de l'étalement urbain. Pour cela elle entend :

- Poursuivre le haut niveau de services et d'équipement à la population (Education, sport, culture, santé ...)
- Mailler le territoire autour de l'affirmation du rôle de centralité de la ville d'Héricourt et de bourgs secondaires
- Proposer une offre d'habitat équilibrée, diversifiée et durable
- Développer les mobilités
- Développer une offre très haut débit
- Poursuivre l'offre culturelle et événementielle

AXE 4 : Faire du Pays d'Héricourt un territoire de développement durable

La CCPH qui accueille sur son territoire le pôle Bourgogne Franche Comté énergie affirme sa volonté de prise en compte des objectifs d'économie de la ressource tout en s'affranchissant progressivement de la dépendance aux énergies fossiles. Le PCAET du pays d'Héricourt fixera dans ses objectifs la trajectoire à tenir en matière de réduction de consommation en énergie finale en matière de bâtiment et de transports sur le territoire d'ici 2030 et de production d'énergies renouvelables. Pour cela elle entend :

- Poursuivre sa politique ambitieuse d'aide à la pierre pour des logements moins énergivores
- Mettre en œuvre son plan vélo
- Développer les services de transports à la demande et transports collectifs
- Valoriser ses paysages, son patrimoine bâti et naturel

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **REND** un avis favorable au projet de SRADDET tel que proposé par la Région Bourgogne-Franche-Comté tout en revendiquant la nécessaire cohérence du SRADDET avec la stratégie de développement du Pays d'Héricourt.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-155_2019-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°156/2019

Objet : Aides à la pierre : reconduction politique Habiter mieux

Le Président expose que le Département, délégataire des aides à la pierre depuis 2007, s'est pleinement investi dans une politique de l'habitat volontariste. Deux délégations successives (2007-2012 et 2013-2018) ont eu un effet levier manifeste sur cette thématique permettant de structurer la politique départementale et de l'amplifier en contractualisant avec les EPCI à travers l'axe 9 des contrats PACT 2014-2019 (Habiter Mieux, logements locatifs conventionnés dans le parc privé et la production de logements sociaux) mais aussi en adaptant le dispositif aux besoins (création d'une nouvelle aide à l'accession à la propriété en 2018).

Aujourd'hui le département souhaite poursuivre son partenariat engagé avec les EPCI pour accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur patrimoine et les bailleurs sociaux dans la production de logements. Il convient donc pour la CCPH de reconduire la politique « Habiter Mieux » à compter de 2019-2024.

Pour rappel, les orientations de la CCPH sont les suivantes :

- Dans le cadre du dispositif Habiter Mieux : la CCPH attribue une prime de 500 €.
- Dans le cadre de la création de logements à loyer conventionné par les bailleurs privés : la CCPH attribue une subvention de 5 % complémentaire à celle de l'Anah déclenchant la participation départementale équivalente.

- Dans le cadre de la production de logements sociaux :
 - ✓ la CCPH attribue une subvention de 5 000 € par logement répartis de la façon suivante : 60 % pour la CCPH et 40 % pour la commune concernée, soit 3 000€ + 2 000 €,
 - ✓ 50 % d'un coût maximum de 5 000 € en ilots dégradés déclenchant une participation départementale équivalente.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) **AUTORISE** le Président à reconduire la politique et à signer les documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-156_2019-DE

Benoit
Levrault



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°157/2019

Objet : Habitat 2020 : attributions de subventions

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 5 nouveaux dossiers sont aujourd'hui présentés : 2 au titre d'HABITER MIEUX, 2 au titre des FACADES et 1 remboursement à SOLIHA :

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	SOMMER DAVID
Adresse	5 RUE DU HAUT DU VILAGE 70400 ETOBON
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	22 647 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	12 700 €
Montant subvention CCPH	500 €

SUBVENTION HABITER MIEUX	
Propriétaire	LAURENT MARIE CLAUDE
Adresse	6 RUE DU PRES AUX CHENES 25550 LAIRE
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	9 039 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	6 924 €
Montant subvention CCPH	500 €

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191003-157_2019B-DE



SUBVENTION FACADES		
Propriétaire	GAILLARD CEDRIC	
Adresse	2 RUE DE LA FONTAINE 70400 ECHENANAS SOUS MONT VAUDOIS	
Type de travaux	FACADE	
Montant maximum de travaux subventionnables HT		8 000 €
Montant total des travaux HT		22 996 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)		0 €
Montant subvention CCPH		800 €

SUBVENTION FACADES		
Propriétaire	BERTHIER ALAIN	
Adresse	11 RUE DU DOCTEUR GAULIER 70400 HERICOURT	
Type de travaux	FACADE	
Montant maximum de travaux subventionnables HT		8 000 €
Montant total des travaux HT		6 364 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)		0 €
Montant subvention CCPH		636 €

REMBOURSEMENT SOLIHA (HABITER MIEUX)		
Propriétaire	ANTOINE MARCELLE	
Adresse	5 RUE DES GRANDS CHAMPS 70400 COUTHENANS	
Type de travaux	REPLACEMENT DE CHAUDIERE	
Montant maximum de travaux subventionnables HT		20 000 €
Montant total des travaux HT		17 851 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)		10 133 €
Montant subvention CCPH		500 €

Ce sont au total **3 100 €** de subventions que la CCPH accorde sur l'ensemble de ces dossiers.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Envoyé en préfecture le 17/10/2019
Reçu en préfecture le 17/10/2019
Affiché le 
ID : 070-247000722-20191003-157_2019B-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019
 Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT, (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°158/2019

Objet : Programmation PLIE 2019-2020 : contreparties CCPH

Le Président expose que le Département a publié le 17 juin son appel à projets relatifs aux actions complémentaires à l'offre de service des chantiers d'insertion.

Cet appel à projets comporte un volet relatif au PLIE :

- Animation du dispositif
- Référent de parcours d'insertion
- Chargé de relation entreprises

Un second volet est dédié aux actions à portée départementales, en particulier les actions visant à soutenir les parcours d'insertion dans le cadre de la commande publique (« clause insertion ») et des actions d'accompagnement des jeunes diplômés.

Les actions retenues seront conventionnées pour **2 ans**, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019 afin de ne pas interrompre les projets mis en œuvre sur les programmations précédentes.

Comme chaque année, la CCPH, l'ADCH et la Mission Locale ont présenté un dossier de demande de subvention FSE et il convient de valider la participation de la CCPH pour chacune de ces actions selon les plans de financements prévisionnels suivants :

1. CCPH – Animation du PLIE du Pays d'Héricourt

Cette action vise à assurer l'animation territoriale sur le périmètre du PLIE afin de constituer un véritable réseau d'opérateurs : acteurs de la formation, de l'insertion sociale, de l'insertion par l'activité économique (SIAE) mais également acteurs économiques. L'action permet de créer des synergies entre les partenaires locaux et de faciliter l'émergence de nouveaux projets et partenariats. Cette démarche tend directement à optimiser l'offre de services à destination des publics les plus en difficultés (publics PLIE).

Financier	Année 1 – 2019		Année 2 – 2020		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
FSE	33 868.80 €	60 %	34 204.80 €	60 %	68 073.60 €	60 %
CCPH	22 579.20 €	40 %	22 803.20 €	40 %	45 382.40 €	40 %
Total	58 448.00 €	100 %	57 008.00 €	100 %	113 456.00 €	100 %

2. ADCH – Référent de parcours PLIE

A travers cette action, il s'agit :

- D'inscrire le bénéficiaire, dans une démarche d'insertion professionnelle
- D'évaluer la capacité du participant à accepter un emploi, de valoriser ses savoir-faire, de découvrir sa potentialité ainsi que sa motivation.
- D'établir un plan d'action d'accès à l'emploi et poser des étapes pour y parvenir
- De mobiliser les partenaires adaptés à chaque problématique pour l'amorce réussie d'un parcours à entreprendre.

Financier	Année 1 – 2019		Année 2 – 2020		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
FSE	14 681.39 €	60 %	15 115.81 €	60 %	29 797.20 €	60 %
CCPH (CAOM)	9 787.60 €	40 %	10 077.15 €	40 %	19 864.75 €	40 %
Total	24 468.99 €	100 %	25 192.96 €	100 %	49 661.95 €	100 %

3. Mission locale – Chargé de relation entreprise

A travers cette action, il s'agit :

- De mobiliser le tissu économique et les entreprises afin d'orienter au mieux les participants du PLIE, par une meilleure connaissance des métiers, postes de travail, méthode de recrutement des entreprises rencontrées,
- De développer une démarche de projets en lien avec l'accès à l'emploi,

Financier	Année 1 – 2019		Année 2 – 2020		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
FSE	36 491.30 €	59.92 %	36 624.743 €	60.01 %	73 115.73 €	59.96 %
CCPH	15 110.00 €	24.81 %	15 110.00 €	24.76 %	30 220.00 €	24.78 %
CC Pays Villersexel	5 600.00 €	9.20 %	5 600.00 €	9.18 %	11 200.00 €	9.19 %
DEPARTEMENT	3 700.00 €	6.08 %	3 700.00 €	6.06 %	7 400.00 €	6.07 %
Total	60 901.30 €	100 %	61 034.43 €	100 %	121 935.73 €	100 %

4. ADCH – Mission clause insertion (Action à portée départementale)

A travers cette action, il s'agit :

- D'accompagner les maîtres d'ouvrage publics à la mise en œuvre de la clause sociale dans l'élaboration de leurs appels d'offre
- D'assister techniquement les entreprises attributaires pour la concrétisation de leurs engagements en leur proposant des candidats repérés par les partenaires du service public de l'emploi (Pôle Emploi, structures d'insertion, Missions Locales, ...)

Financier	Année 1 – 2019		Année 2 – 2020		TOTAL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
FSE	30 588.20 €	60.00 %	33 295.82 €	60.00 %	63 884.02 €	60.00 %
CCPH (CAOM)	2 500.00 €	4.90 %	2 500.00 €	4.51 %	5 000.00 €	4.70 %
Autres financeurs	17 890.00 €	35.10 %	19 695.00 €	35.49 %	37 585.00 €	35.30 %
Total	50 978.20 €	100 %	55 490.82 €	100 %	106 469.02 €	100 %

A noter que les montants indiqués pour la participation CCPH sont des montants **maximums** qui seront réévalués dans le cadre des bilans des actions et **ajustés au pourcentage conventionné**.

Concernant les structures de l'insertion par l'activité économique : Seuls les Jardins du Mont Vaudois ont déposé un dossier de demande de subvention pour la période 2019 -2020 dans le cadre d'un appel à projet diffusé début 2019.

Ce dossier fait actuellement l'objet d'une instruction par les services du Département.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019
Reçu en préfecture le 16/10/2019
Affiché le 
ID : 070-247000722-20191004-158_2019-DE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** les montants des contreparties CCPH des actions de la programmation PLIE de la période 2019 -2020 présentées ci-dessus soit :

- 45 382.40 € représentant 40% maximum du coût total de l'action d'animation du PLIE portée par la CCPH,
- 19 864.75 € représentant 40% maximum du coût total de l'action « Référent de parcours PLIE » portée par l'ADCH,
- 30 220.00 € représentant 24.78 % maximum du coût total de l'action « Chargé de relations entreprises » portée par la Mission Locale
- 5 000.00 € représentant 4.7 % maximum du coût total de l'action « Clause insertion » portée par l'ADCH.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20191004-158_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Remy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°159/2019

Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018

Le Président expose que conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui en fixe le contenu, le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2018.

Il précise que ce rapport devra ensuite être présenté en conseil municipal dans le cadre de la présentation du rapport annuel d'activités portant sur l'ensemble des compétences de la Communauté de communes (décret n°2000-404 du 11 mai 2000).

Lors de sa création, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a reçu de ses communes membres la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

Synthèse :

La Communauté de communes, se compose en 2018 de **24** communes, pour un territoire de **163.61** kms² et **21 585** habitants. Elle est engagée dans une démarche vertueuse de tri sélectif en porte à porte et dispose de 2 déchetteries qui offrent désormais une gamme complète de services à la population.

La mise en place de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en C 0,5 (passage toutes les 2 semaines) sur la ville d'Héricourt a permis d'optimiser les collectes.

Les tonnages d'OMR collectés par habitant sont passés de **205,05** Kg en 2013 (avant mise en place de la REOMI) à **141,76** Kg en 2018. C'est un indicateur très positif en termes de performance comparé au niveau national.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20191004-159_2019-DE

Sur la même période les tonnages de collecte sélective par habitant sont passés de **40,69 Kg** à **65,08 Kg**. Ces bons résultats ont conforté notre demande de renouvellement de la dérogation pour la collecte des OMR en C 0,5 sur la ville d'Héricourt à partir du 1er janvier 2019 laquelle a reçu un avis positif du CODERST. Une dérogation de 3 ans nous a donc été accordée par Madame la Préfète de la Haute Saône. Cette reconduction annuelle est conditionnée par la remise d'un rapport chaque fin d'année et par l'obligation de mettre en œuvre une politique de réduction des déchets fermentescibles.

Quelques Chiffres :

- 24 communes pour 21 585 habitants soit +110 habitants par rapport à 2017

Collecte des OM de la ville d'Héricourt et des villages en C 0,5 avec du C1 pour le grand collectif

Tous déchets confondus, **11 601,68 tonnes** ont été collectées en 2018 contre **10 828,38 tonnes** en 2017 (+ 7,14 %) soit **537,49 kg/habitant** en 2018 et **504,23 kg/habitant** en 2017.

- + **8,90 tonnes** d'OMR traitées par rapport à 2017.
- **141,76 Kg** d'OMR par habitant contre **142,08 Kg** par habitant en 2017.
- **65,08 tonnes** de plus en tri sélectif en porte à porte.
- **17 013 bacs** jaunes et verts sur le parc de la CCPH.
- **2 263 composteurs** achetés depuis 2007 dont **87** en 2018.
- **9 727 abonnements**.
- **24 658 factures** éditées, **614 mandats** et **265 titres**.
- **1 111 tickets** d'interventions ouverts pour des échanges, livraisons, retraits de bacs et remplacements de puces inactives.
- **115 180,13 €** reçus pour solde de la subvention ADEME liée à la mise en place de redevance incitative
- **129 034,87 €** de reversement CITEO (anciennement Ecoemballage), à savoir **123 842,69 €** au titre des reversements filières et **5 192,18 €** pour la communication

Le Conseil Communautaire se félicite de la qualité du service et des bons résultats obtenus sur les plans tarifaires et de tri sélectif.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-159_2019-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°160/2019

Objet : Convention de mise à disposition de la plateforme d'Echenans à l'Odyssée du cirque

Le Président expose que dans la continuité des précédentes délibérations du conseil communautaire, compte tenu de la réception des travaux de réalisation des plateformes destinées à accueillir l'association l'Odyssée du Cirque, il convient désormais de délibérer afin de mettre à disposition de l'association les terrains aménagés situé au 3 rue des Etoiles à Echenans sous Mont vaudois.

La convention sera conclue à titre gracieux pour une durée de 20 ans. Elle est conclue intuitu personae avec l'Odyssée du cirque.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (3 votes contre) **AUTORISE** le Président à la signature de la convention telle que présentée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, ;Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GRÉZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) **titulaires** Jean THIEBAUD (VERLANS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°161/2019

Objet : Médiathèque : demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un projet « Art et monde du travail »

Le Président expose qu'au moment de la rédaction de son précédent projet d'établissement, la Médiathèque avait identifié un axe d'actions visant à mettre en œuvre des projets en partenariat avec les acteurs économiques du Pays d'Héricourt. Toutefois le développement de la Médiathèque dans le domaine des arts plastiques n'avait pas permis au personnel de la structure de s'investir sur un rapprochement avec le tissu industriel et entrepreneurial de notre territoire.

Cette idée est cependant toujours restée vivace et des premiers contacts ont été pris en ce sens en 2019. Dans le cadre de cette dynamique à amorcer, la Médiathèque a souhaité déposer un dossier de demande d'aide à la Région Bourgogne Franche-Comté pour un projet artistique qui favoriserait le rapprochement du service avec le monde du travail.

Ce projet repose sur les objectifs suivants :

- Favoriser la rencontre entre les champs du travail et de la création
- Valoriser des usages et des métiers de l'entreprise et de l'artisanat présents localement
- Mettre en évidence la culture comme élément de cohésion sociale au sein de l'entreprise et le monde de l'entreprise comme un lieu d'accès à la culture
- Mettre en visibilité la diversité et la richesse du tissu économique local
- Renforcer l'impact du service arts plastiques de la Médiathèque auprès de nouveaux publics

Le projet s'articule autour de l'accueil en résidence d'un artiste plasticien. Après le recensement et le choix d'une entreprise volontaire pour accueillir un artiste en ses murs, la Médiathèque proposera à l'entreprise plusieurs artistes dont l'œuvre et les engagements peuvent à la fois rencontrer l'outil et les techniques de

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-161_2019-DE



travail de l'entreprise, tout autant que le projet artistique et culturel de la Médiathèque. L'entreprise et la Médiathèque feront alors le choix collectivement d'un artiste qui, par sa présence et sa pratique, accompagné par les savoir-faire des salariés de l'entreprise, fera entrer l'art contemporain dans le monde du travail.

Les trois partenaires (artiste – entreprise – médiathèque) construiront alors ensemble les modalités de la résidence qui devront obligatoirement :

- Favoriser l'implication active du personnel de l'entreprise dans le processus de création
- Permettre la rencontre avec l'artiste et ses œuvres dans l'entreprise et à la Médiathèque

Selon les disponibilités de l'artiste et celles de l'entreprise la résidence durera environ un mois idéalement au cours du premier semestre 2020.

La participation financière de l'entreprise au projet n'est pas affichée car elle pourrait prendre plusieurs formes, d'une valorisation de la mise à disposition des salariés sur leur temps de travail à une aide directe.

Le budget prévisionnel de ce projet est le suivant :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Honoraires résidence	4 000,00 €
Hébergement	500,00 €
Matériel et fournitures	1 500,00 €
TOTAL	6 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CCPH	3 600,00 €
Région	2 400,00 €
TOTAL	6 000,00 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à déposer une demande d'aide auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019
Reçu en préfecture le 16/10/2019
Affiché le 
ID : 070-247000722-20191004-161_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°162/2019

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Les Amis de l'Humanité »

Le Président expose que chaque année depuis 2014, l'association « Les Amis de l'Humanité » organise des débats et des spectacles, dans l'esprit de la défense du pluralisme, de la place de l'écrit dans le monde d'aujourd'hui.

Chaque année les spectacles sont proposés à Héricourt et bénéficient d'une forte affluence.

Pour 2019, c'est un spectacle autour des chansons de Barbara « Dames Brunes » interprété par la chanteuse Natasha Bezriche qui sera accompagnée au piano par Sébastien Jaudon.

Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Cachet artiste	900 €	Billetterie	
Frais de déplacement	230 €	150 places à 12 €	1 800 €
Frais ingénieur son	300 €		
Affiches et flyers	150 €	Subvention Département Haute-Saône	200 €
Frais postaux	150 €	Super U (affiches, flyers)	110 €
Location salle	60 €	Subvention CCPH	80 €
Repas	180 €		
SACEM	220 €		
TOTAL	2 190 €	TOTAL	2 190 €

L'association sollicite la CCPH pour obtenir une subvention à hauteur de 80 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer une subvention de 80 € à l'association « Les Amis de l'Humanité ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-162_2019-DE

Berger
Levrault

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, ;Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNOY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°163/2019

Objet : PLU d'Héricourt : Approbation de la procédure de modification simplifiée pour rectification d'une erreur matérielle

Le Président expose par arrêté n° 2019-223 du 20 mars 2019 il a prescrit une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Héricourt, portant sur la rectification d'une erreur matérielle.

La rectification porte sur la mise en adéquation de la planche graphique n° 1 du PLU avec la révision allégée n° 1 qui a été approuvée par le Conseil Municipal d'Héricourt le 02 décembre 2014 et rendue exécutoire à partir du 19 janvier 2015 ; cette modification portait sur la modification du périmètre de la ZAC des Guinnottes 2.

Aussi, conformément à la délibération communautaire n° 108/2019 du 06 juin 2019, définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification, il convient que l'assemblée tire le bilan de la consultation.

C'est ainsi, qu'à l'issue de la mise disposition du public du dossier de modification, aucune remarque n'a été enregistrée et aucune observation, suite à la consultation des personnes publiques associées, n'a été émise.

Ainsi,

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L153-45 et suivants ;
- Vu l'arrêté n° 2019-223 du 20 mars 2019 portant prescription de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Héricourt ;
- Vu la délibération n° 108/2019 du 6 juin 2019 définissant les modalités de mise à disposition du dossier ;

- Considérant qu'à l'issue de la mise à disposition, le projet de modification simplifiée, tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire, est prêt à être approuvé ;

Entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre, 2 abstentions) :

- **APPROUVE** la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Héricourt,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **PRECISE** que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et de la mairie d'Héricourt pendant un mois,
- d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- d'une inscription au recueil des actes administratifs,

- **INDIQUE** que la présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception par le Préfet et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées,

- **PRECISE** que le dossier ainsi approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et de la mairie d'Héricourt aux jours et heures habituels d'ouverture.

Envoyé en préfecture le 16/10/2019

Reçu en préfecture le 16/10/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20191004-163_2019-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Remy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°164/2019

Objet : Budget Principal - Décision Modificative N°2

Le Président expose qu'en date du 11 avril 2019 la CCPH a voté son Budget Principal, modifié par une 1^{ère} décision modificative le 06 juin. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 2^{ème} décision modificative.

Celle-ci concerne :

- Une insuffisance de prévision de 776 € pour les amortissements 2019.
- Des écritures comptables liées à l'annulation d'un dépôt de garantie de 770 € non restitué à la société Roger Martin à l'issue de la sortie des locaux qu'elle occupait rue Léon Jouhaux jusqu'au 14/12/2012, compte tenu de l'état des lieux et du délai de prescription de 5 ans qui s'applique.
- La modification d'une imputation relative à la reprise sur provision de 255 894,42 €, prévu au 7865 « reprises sur provisions pour risques et charges financières », alors qu'elle doit être imputée au 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement »

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

BP : 397 599,26 €	DM2 : + 776 € (Article 6811)	nouveaux crédits : 398 375,26 €
-------------------	---------------------------------	---------------------------------

Chapitre 022 – Dépenses imprévues:

BP : 100 000,00 €	DM2 : - 776 € (Article 022)	nouveaux crédits : 99 224,00 €
-------------------	--------------------------------	--------------------------------



Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-164_2019-DE

En recette de fonctionnement :

Chapitre 78 – Reprises sur amortissements et provisions :

BP : 255 894,42 €	DM2 : - 255 894,42 € Article 7865 + 255 894,42 € Article 7815	nouveaux crédits : 255 894,42 €
-------------------	---	--

En dépense d'investissement :

Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées:

BP : 123 381,76 €	DM2 : + 770 € (Article 165)	nouveaux crédits : 124 151,76 €
-------------------	---------------------------------------	--

Chapitre 020 – Dépenses imprévues:

DM1 : 181 742,14 €	DM2 : - 770 € (Article 020)	nouveaux crédits : 180 972,14 €
--------------------	---------------------------------------	--

En recette d'investissement :

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

BP : 397 599,26 €	DM2 : + 776 € (Article 28188)	nouveaux crédits : 398 375,26 €
-------------------	---	--

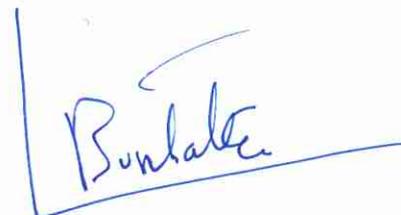
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

BP : 510 699,74 €	DM2 : - 776 € (Article 10222)	nouveaux crédits : 509 923,74 €
-------------------	---	--

Ces ajustements n'entraînent pas de modification de l'équilibre des deux sections, qui pour le fonctionnement s'établit à 9 329 684,00 €, et pour l'investissement à 6 562 934,00 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°2 du Budget Principal 2019.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°165/2019

Objet : Admissions en non-valeur de créances services Ordures Ménagères

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en non-valeur des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

• Ordures Ménagères

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 658 factures en 2018 pour 9 727 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à **1 420 507,19 € en 2018**. Aussi, il est proposé de distinguer selon qu'il s'agit de créances éteintes ou d'admission en non-valeur et d'admettre uniquement les cas pour lesquels aucune procédure ne peut plus être engagée.

Au titre des créances éteintes : Depuis le 1^{er} janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **1 418,07 €** portant sur les années de 2013 à 2019.

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-165_2019-DE



Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-165_2019-DE

Berger
Levrault

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEBITEURS AU TITRE DE LA FACTURATION OM

REDEVABLE	ADRESSE	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
TOTAL ETEINTES (6542)	CREANCES HERICOURT	85.60 €	602.97 €	126.55 €	84.92 €	76.68 €	91.82 €	26.53 €	1 418.07 €

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (2 votes contre, 3 abstentions) **ADMET** en non-valeur des créances d'ordures ménagères pour un montant total **de 1 418,07 € pour les créances éteintes au compte 6542.**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Etaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Rémy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°166/2019

Objet : Présentation du Rapport d'activité de la CCPH 2018

Le Président présente le rapport d'activité 2018, lequel s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales nées de la loi du 12 Juillet 1999 et résulte de la volonté du législateur d'aller vers plus de démocratisation et de transparence dans le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 octobre 2019 – 18h00

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 3 octobre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
27 septembre 2019

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

44

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

38

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 27 septembre 2019.

Étaient présents :

Mmes MM Alain BERNAUDAT (AIBRE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Josette LOCH (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) – Robert BOURQUIN (COISEVAUX) – Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Remy BANET, Luc BERNARD, Anne-Marie BOUCHE, Danielle BOURGON, Gérard CLEMENT, Catherine FORTES, Yves GERMAIN, Christophe GODARD, Dahlia MEDDOUR, Patrick PAGLIA, Sandrine PALEO, Martine PEQUIGNOT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Jacques ABRY (LUZE) – Christian GAUSSIN (SAULNOT) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL) titulaires Jean THIEBAUD (VERLANS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 44 membres.

Excusés :

Mmes MM Stéphane REMY (BELVERNE) – Jean VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Blaise-Samuel BECKER, Sylvie CANTI, Chantal GRISIER, Gilles LAZAR, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARECHARD (HERICOURT) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Luc BOULLEE (VERLANS)

Pouvoirs :

Mmes MM Daniel COUSSEAU à Jean-Pierre MATHEY / Blaise-Samuel BECKER à Sandrine PALEO / Sylvie CANTI à Yves GERMAIN / Chantal GRISIER à Dahlia MEDDOUR / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Pierre-Yves SUTTER à Christophe GODARD / Dominique VARECHARD à Martine PEQUIGNOT / Jean-Jacques SOMBSTHAY à Michel CLAUDEL

Assistaient à la séance :

Mmes MM Jean-Marie CUNIN (AIBRE) – Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Serge ROUSSEAU (LE VERNY) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Catherine FORTES déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°167/2019

Objet : Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil Communautaire.

Conformément aux délibérations n°40/2014, et 109/2014, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ⊙ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : ouverture le 16 juillet d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel pour 800 000 €, jusqu'au 30 juin 2020 aux conditions suivantes :
 - Taux : Euribor 3 mois +marge de 0.6 point
 - Calcul intérêt : au prorata temporis des sommes utilisées fin de trimestre
 - Frais de dossier : néant
 - Commission de non utilisation : 0.05 % sur montant non utilisé
 - Remboursement : au gré de la collectivité
- ⊙ Marchés publics : en € HT :

25/06/2019	M272/2019	SERVITO-KARCHER	Fournitures	Achat autolaveuse CSIAG	70400 CHAGEY	7504,64 €
08/07/2019	M294/2019	CSVB	Travaux	Travaux pour chauffage	90800 ARGIESANS	5 917,00 €
11/07/2019	M302/2019	CSVB	Travaux	Pose Chaudière	90800 ARGIESANS	7 639,50 €
18/07/2018	M313/2019	PREVENT'EURE	Services	Journées d'animation autour de la prévention	27220 LAURENT St DES BOIS	8 390,78 €

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le

ID : 070-247000722-20191004-167_2019-DE



23/07/2019	M318/2019	SARL METAUX PLAST	Travaux	Dépose ancienne table orientation et pose nouvelle	70200 LURE	3 000,00 €
23/07/2019	M319/2019	CUBE	Travaux	Travaux ADAP escalier et sanitaires CCPH	25200 MONTBELIARD	3 465,59 €
23/07/2019	M320/2019	CUBE	Travaux	Travaux ADAP sanitaires et escalier Médiathèque	25200 MONTBELIARD	11 057,67 €
08/08/2019	M341/2019	DELPLANQUE MEUNIER	Service	Etude pré-opérationnelle de prolongement piste cyclable ancienne voie du tram	70400 HERICOURT	7 920,00 €
08/08/2019	M342/2019	MONNIER TP	Travaux	Curage et évacuation de sédiments ponts 5 ^{ème} DB et 47 ^{ème} RA	90800 ARGIESANS	7 824,00 €
12/08/2018	M347/2019	ABYSSE	Fournitures	Matériel Bassin d'apprentissage	59160 LOMME	4 523,72 €
09/09/2019	M362/2019	SOLIHA	Services	Evaluation FISAC	70000 VESOUL	8 000,00 €
09/09/2019	M363/2019	CCI 70	Services	FISAC - 5 diag-Préférence Commerce	70000 VESOUL	7 840,00 €
16/09/2019	M377/2019	SAG VIGILEC	Travaux	Fourniture et pose d'armoire de commande électrique	25420 VOUEAUCOURT	5 450,00 €
17/09/2019	M379/2019	ONF	travaux	Création du sentier ludique du Grand Bois	25010 BESANCON	22 037,00 €

- ⊗ Contrat de location : NEANT
- ⊗ Contrat d'assurance : NEANT
- ⊗ Régies comptables : NEANT
- ⊗ Dons et legs : NEANT
- ⊗ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ⊗ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ⊗ Conventions de formation du personnel : NEANT
- ⊗ Contrat de travail à durée déterminée : **29 juin au 27 septembre 2019**

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le



ID : 070-247000722-20191004-167_2019-DE

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
PERISCOLAIRE			
Renfort saisonnier	4	25 H	4
Vacant	2	25 H	2
Renfort activité	2	17 H 30	2
	1	16 H 30	1
	2	6H 00	2
	2	12H00	2
	2	06H30	2
	1	16 H 00	1
Remplacement	1	17H30	1
CUI CAE	2	20 H	2
	1	25 H	1
DECHETS ENVIRONNEMENT			
Remplacement	5	35 H	4
	1	30H	1
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	4	35 H	2
ENTRETIEN DES BATIMENTS			
Remplacement	2	20 H	1
	2	10 H	1
	1	15 H	1
MEDIATHEQUE			
Remplacement	1	35 H	1
	1	3 H	1
ECOLE DE MUSIQUE			
Poste vacant	1	3.5 H	1
	2	5 H	2
	1	2 H	1

Envoyé en préfecture le 17/10/2019

Reçu en préfecture le 17/10/2019

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20191004-167_2019-DE

RESTAURATION SCOLAIRE- CUISINE CENTRALE			
Remplacement	1	15 h	1
	3	30 H	3

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 4 octobre 2019

Le Président,

